

LE BAPTISTÈRE

LA législation concernant le baptistère est peu développée. Le Code en parle seulement pour dire qu'il est le lieu de l'administration du baptême (c. 773); que toute église paroissiale doit avoir sa fontaine baptismale (c. 774); enfin il prévoit les cas où le baptême peut être administré ailleurs (cc. 775-776). Ces canons sont repris littéralement du Rituel romain (tit. II, ch. 1, §§ 42-45). Celui-ci prescrit en outre (§ 46) : « Que le baptistère (entendez la fontaine baptismale) soit situé et disposé convenablement, fait dans une matière solide et qui garde bien l'eau, orné convenablement, entouré de grilles, muni d'une serrure et d'une clef et fermé de telle sorte que la poussière ou d'autres saletés ne puissent y pénétrer; et que, là où cela peut se faire commodément, on y peigne ou on y place (entendez ici dans le baptistère) une image de saint Jean baptisant le Christ. »

On peut préciser quelque peu ces indications sommaires par celles qui se déduisent des rubriques actuelles réglant la célébration du baptême.

Tout le reste est affaire de coutumes et de traditions, beaucoup plus que de rubriques¹. Mais pour construire ou aménager aujourd'hui un baptistère on ne peut se contenter de reproduire plus ou moins servilement les dispositions de baptistères anciens. Le progrès du renouveau liturgique et biblique, qui a remis en honneur le mystère du baptême et de la pâque, les rubriques nouvelles de la nuit pascale peuvent suggérer des dispositifs qui, pour être nouveaux, n'en seront pas moins traditionnels.

1. Nous avons consulté sur ce sujet : A. CROEGAERT, *Baptême, confirmation, eucharistie*, 4^e édition, Bruges-Paris [imprimatur de 1946], pp. 95-114. — J. O'CONNELL, *Church building and furnishing*, Londres, 1955.

Dignité

Le baptistère n'est pas un simple meuble ou accessoire de l'église, comme par exemple les bénitiers et les confessionnaux. Il constitue un lieu sacré. Le plus sacré après l'autel majeur et celui de la sainte Réserve. Sous un certain rapport, il l'emporte même sur l'autel, que l'on trouve dans n'importe quel oratoire, tandis que le baptistère, jadis adjoind à la cathédrale, est un attribut essentiel de l'église paroissiale. Même une cathédrale, une collégiale, ou une illustre basilique de pèlerinage, si elles ne sont pas en même temps églises paroissiales, n'ont pas droit au baptistère, sauf indult ou privilège.

Jadis le baptistère formait un édifice indépendant de la cathédrale à laquelle il était attribué. Qu'on pense à Saint-Jean du Latran, à Saint-Jean de Poitiers, à Saint-Jean-le-Rond à Paris (qui avait fini par engendrer une paroisse distincte de la cathédrale, et qui a disparu à la Révolution), aux baptistères de Florence, de Pise ou de Ravenne.

On a enlevé du Rituel en 1952 une phrase qui auparavant prévoyait le cas d'un baptistère séparé, situé près de l'église. Il n'est donc plus permis aujourd'hui de bâtir un baptistère séparé. C'est sans doute pourquoi les antiques formulaires pour la consécration du baptistère ont disparu du Pontifical. Le baptistère est consacré avec l'église dont il fait partie. D'ailleurs personne ne songera aujourd'hui à bâtir un baptistère séparé, pour une raison financière évidente. Mais on doit au moins concevoir le baptistère comme constituant dans l'église un lieu distinct, possédant sa structure propre, reconnaissable même dans l'architecture extérieure. Une vasque baptismale placée n'importe où le long d'un bas-côté ne constitue pas un baptistère digne de ce nom. Dans certains aménagements récents, on a instauré le baptistère à la base d'une tour, et c'est une excellente solution.

Emplacement

Son emplacement traditionnel précisé par saint Charles Borromée est près de la porte principale de l'église, au nord-

ouest, l'église étant orientée. Le symbolisme de l'orientation n'étant plus perceptible aux hommes d'aujourd'hui, cette règle n'a rien d'impérieux. Mais je pense qu'on doit tenir compte d'un autre symbolisme, inconscient mais efficace, qu'il vaut mieux éviter. L'autel majeur étant le lieu le plus digne de l'église et se trouvant en haut de la nef, si l'on place le baptistère en bas de celle-ci, ne suggère-t-on pas, sans le vouloir, que le baptistère est un lieu négligeable, et cela ne favorise-t-il pas, sans parler de raisons purement matérielles, le honteux abandon de certains baptistères où l'on remise les tréteaux du catafalque et les chaises à rempailler ?

S'il est bien que le baptistère soit proche d'une porte, parce que le baptême est le sacrement de l'entrée dans l'église, rien n'empêche que le baptistère soit placé non loin du sanctuaire, par exemple dans un bras du transept ou en haut d'une nef latérale. Il sera plus visible pour l'ensemble des fidèles, surtout si, comme il est souhaitable, il s'ouvre largement.

J'ai rencontré dans des églises neuves des baptistères placés en haut d'une nef latérale, mais qu'on ne pouvait atteindre qu'en passant près de l'autel du Saint-Sacrement : c'est évidemment une très mauvaise disposition. Le baptême conduit à l'eucharistie, et non l'inverse.

Les rubrique de la nuit pascale (n° 20) font consacrer l'eau baptismale dans un vase placé « au milieu du chœur vers le côté de l'épître, à la vue des fidèles ». Ceci suppose sans doute que le baptistère se trouve au fond de l'église, hors de la vue des fidèles. Si le baptistère est lui-même *in conspectu fidelium*, ne pourrait-on envisager d'y procéder directement à la consécration de l'eau sans employer ce « vase », doublet de la véritable fontaine baptismale ?

Et alors ne pourrait-on pas suivre la rubrique numéro 23, prévue « là où existe un baptistère séparé de l'église, et où l'on préfère accomplir la bénédiction de l'eau baptismale dans le baptistère lui-même » ? En ce cas, la même rubrique prévoit l'ordre suivant des cérémonies : « On chante le cantique *Sicut cervus* en se rendant à la fontaine, et le célébrant dit l'oraison *Omnipotens sempiterna Deus, respice propitius*, avant d'entrer pour la bénédiction de la fontaine. » On retrouverait donc un ordre bien

préférable à celui de la rubrique normale, puisque ainsi on chantera le *Sicut cervus* et l'oraison qui parle « de la soif de la foi elle-même » avant la célébration des baptêmes, s'il y en a; alors que dans la rubrique normale, on chante ces pièces après la consécration de l'eau et la célébration baptismale, ce qui leur enlève beaucoup de leur signification. Elles ne peuvent plus alors se référer qu'aux baptêmes qui seront donnés plus tard, pendant l'année qui vient.

Situé en haut de la nef et rapproché de l'autel majeur, le baptistère s'en distingue pourtant par son niveau. En effet, alors que l'autel est surélevé, le baptistère doit être en contre-bas : il faut y descendre, puisque le baptisé va être « enseveli avec le Christ par le baptême en sa mort » (allocution pour la rénovation des engagements baptismaux d'après Rom., 6, 4). Et ainsi, après le baptême, on remonte du baptistère, en symbole de résurrection.

Les rubriques du Rituel baptismal nous donnent quelques indications précises sur les étapes de la célébration. Les premiers rites doivent s'accomplir « aux portes de l'église, le prêtre se tenant sur le seuil, le candidat au catéchuménat hors du seuil » (R. A., 5)². En certaines grandes églises, à Paris notamment, pour éviter les intempéries et les courants d'air, on a ménagé pour ces rites un vestibule spécial, doté d'une entrée particulière. Mais les architectes de beaucoup d'églises récentes ont retrouvé le vrai sens du portique, du narthex, qui ménage la transition entre le monde extérieur et l'église. Que l'on prévoie donc un abri de ce genre à la porte la plus proche du baptistère, et la rubrique sera accomplie de façon très logique et très évocatrice.

A l'*Ingrederet in templum Dei* (R. P., 10; R. A., 29) le prêtre introduit le catéchumène non pas encore dans le baptistère, mais dans l'église. Le narthex dont nous venons de parler n'est donc pas réservé à l'entrée dans le baptistère, mais ouvre sur l'église elle-même. C'est dans l'église que se récitent le *Credo* et le *Pater*.

Ensuite le petit cortège reprend sa marche et, pour l'exorcisme qui suit, le prêtre se tient adossé aux grilles du baptistère (R. P., 12; R. A., 33). C'est là que se font l'Ephpheta,

2. Pour cette référence et celles qui suivent, nous désignons, dans le Rituel du baptême (titre II) : ch. 1 : les rubriques préliminaires. — R. P. : le *Rituale puerorum*; R. A. : le *Rituale adultorum*.

la renonciation à Satan et l'onction avec l'huile des catéchumènes.

Ensuite, toujours hors des grilles, le prêtre dépose l'étole violette et prend l'étole blanche. C'est alors seulement qu'il franchit la grille du baptistère, avec le parrain et l'enfant (R. P., 17; cf. R. A., 37 b, qui prévoit pour cet instant la bénédiction de la fontaine, si l'eau baptismale n'est pas encore prête).

Il est intéressant de noter que l'on ne franchit les grilles que pour le baptême proprement dit, qui se fait en vêtements blancs et commence donc au *Credis in Deum* : ce dialogue constituait jadis la forme même du baptême et n'est pas, comme on pourrait le croire, un examen préparatoire. Il devrait donc s'échanger au bord de la fontaine. C'est également à ce moment que commence la cérémonie baptismale à accomplir dans la nuit pascale, les rites préparatoires ayant été accomplis le matin, en dehors de la fonction (*Instructio de Ordine hebdomadae sanctae...*, II, 14).

Disposition

Nous l'avons vu, le baptistère doit être fermé par des grilles. C'est le signe de sa dignité, de son caractère sacré, séparé. Lui aussi, comme l'autel, a son sanctuaire, interdit aux profanes. Pour la cérémonie du baptême n'y entrent que le prêtre, le catéchumène et ses parrains. Il convient cependant de le prévoir assez grand, en vue des baptêmes collectifs dont la pratique est si souhaitable.

Mais l'espace hors des grilles doit être plus spacieux encore, pour rassembler de nombreux assistants : le baptême solennel n'est pas une petite cérémonie intime réservée à la famille proche; il intéresse toute la communauté paroissiale.

Traditionnellement, le baptistère est bâti sur un plan centré : circulaire ou inscrit dans un cercle, ou mieux octogonal, en référence au mystère du huitième jour. Je ne pense pas que même les chrétiens les plus éclairés soient sensibles à ce symbolisme. On pourra donc laisser à l'architecte toute liberté sur ce point.

Ameublement et décoration

L'ameublement du baptistère doit obéir au principe suivant : qu'il ne contienne rien d'étranger au sacrement de baptême. Sans parler des bric-à-brac inconvenants, qu'on n'y mette ni autel, ni confessionnal. Qu'on exclue même les statues — du Sacré-Cœur, de Notre-Dame ou de n'importe quel saint, sauf de saint Jean baptisant Notre-Seigneur — qui éveilleraient une dévotion étrangère à celle du baptême. Normalement, la consécration à la sainte Vierge, et la déposition de l'enfant sur l'autel (vieux rite qui rappelle que le baptême ordonne à l'eucharistie) se feront hors du baptistère, à la chapelle de Notre-Dame.

Après la fontaine baptismale, l'objet le plus sacré sera l'armoire aux saintes huiles — saint Chrême et huile des catéchumènes, l'huile des infirmes étant gardée à la sacristie — véritable tabernacle tendu de soie, signalé par une inscription et une lampe.

Une autre armoire contiendra les accessoires secondaires : récipient pour le sel; réserve d'ouate; coquille pour verser l'eau baptismale, bassin pour la recevoir. J'ai vu dans des églises d'Allemagne cette armoire réalisée en verre ou en plexiglass, ce qui oblige à la tenir, ainsi que son contenu, dans un état de parfaite netteté.

On pourrait y placer un linge blanc à utiliser à défaut du vêtement que devrait apporter la famille. Certains auteurs invitent à mettre dans cette armoire les deux étoles. Il serait mieux de mettre à un porte-manteau l'étole blanche. Quant à l'étole violette, le prêtre a dû la prendre à la sacristie, avec le surplis.

On peut aussi placer dans le baptistère un pupitre portant les registres de baptême, ce qui, dans les grandes paroisses, a l'avantage de désencombrer la sacristie; et ceci montre la dignité éminente du registre baptismal qui est vraiment le « livre de vie ». On peut y ranger aussi le Rituel du prêtre, les livrets destinés aux fidèles — si on les juge utiles —, et le carton destiné à rafraîchir la mémoire des parrains.

L'usage s'est répandu presque partout de mettre au baptistère le cierge pascal de l'année lorsque, après l'Ascension, il a fini de tenir sa place au sanctuaire. Malheureusement cet

usage est souvent incompris. J'ai vu plusieurs fois, à la fin du baptême, le sacristain tirer son briquet, allumer le cierge pascal, le remettre au parrain un peu éberlué et le souffler aussitôt, sans doute pour symboliser la persévérance jusqu'au retour du Seigneur... Il faut au contraire que le cierge pascal soit allumé avant le baptême; qu'il préside à celui-ci comme il a présidé à la bénédiction des fonts; qu'on y allume un autre cierge plus petit et neuf qu'on remet au parrain, lequel le garde allumé jusqu'après la consécration à la Sainte Vierge, et pourrait ensuite le rapporter à la maison.

Notons enfin que le baptistère peut être décoré de courlines, la cuve baptismale recouverte d'un conopée ou surmontée d'un dais. Toutes ces étoffes doivent être de couleur blanche.

Aux jours de grandes fêtes, et surtout de fêtes en relation avec le baptême : Pâques, Quasimodo, Pentecôte, communion solennelle et confirmation, premières messes, etc., le baptistère pourra être spécialement décoré et fleuri.

Quant à l'ornementation plastique du baptistère, nous avons déjà noté la scène du baptême du Seigneur. On peut représenter d'autres baptêmes : ceux de l'eunuque de la reine d'Éthiopie, du centurion Corneille ou de saint Paul. On peut rappeler les figures évangéliques du baptême : les noces de Cana, la rencontre avec la Samaritaine au puits de Jacob, la guérison du paralytique de Bethesda, ou de l'aveugle-né à la piscine de Siloé, la résurrection de Lazare ou de la fille de Jaïre et, bien entendu, l'ensevelissement et la résurrection de Jésus.

Les figures vétéro-testamentaires du baptême donneront lieu elles aussi à une catéchèse intéressante : l'Esprit planant sur les eaux originelles; l'arche flottant sur les eaux du déluge, rejointe par la colombe; la traversée de la mer Rouge; l'eau jaillissant du rocher d'Horeb; voire Jonas avec son poisson.

Mais, à part le cerf qui évoque le trait *Sicut cervus*, on évitera les animaux dont le symbolisme relève des légendes médiévales ridicules pour nos contemporains : le paon, symbole d'éternité; le phénix, renaissant de ses cendres; le pélican ressuscitant ses enfants par son sang; les lionceaux morts-nés rendus à la vie par les rugissements de leur père.

Je dois avouer que même le poisson, cher à l'antiquité chrétienne, me paraît un motif quelque peu archéologisant. Il est vrai que, d'après la Genèse (1, 20), les premiers êtres vivants furent engendrés dans l'eau et que la paléontologie en semble d'accord. En tout cas l'acrostiche sur *ichthus* ne peut intéresser que les hellénistes, et encore!

La fontaine baptismale

Reste l'essentiel : la fontaine — ou plutôt la source baptismale. Ici, avouons-le, nous sommes très embarrassés. Parce que deux symbolismes importants du baptême ne correspondent plus à aucune réalité. Il s'agit d'abord de l'immersion, qui n'est plus coutumière, bien que le Rituel en fasse encore mention (R. P., 20; R. A., 45, qui décrit le rite avec beaucoup de précision). Il s'agit ensuite du symbolisme de l'eau vive. Celle-ci est impliquée par le mot *fons* (source et non pas fontaine, en français moderne), et d'autre part, elle seule justifie vraiment l'invocation trois fois répétée : *Descendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus Sancti*. La vertu du Saint-Esprit n'a sans doute aucune peine à sanctifier tout le contenu d'une cuve où reposent quatre ou cinq litres d'eau. On comprendrait mieux cette insistance si elle devait sanctifier une eau en perpétuel renouvellement.

La source baptismale n'est plus aujourd'hui qu'un réservoir stagnant où l'on puise quelques gouttes d'eau pour les répandre sur le baptisand. Généralement, nos cuves baptismales sont divisées en deux par une paroi médiane : un compartiment contient la réserve d'eau; l'autre qui est vide (et plutôt à Dieu qu'il ne soit pas le réceptacle des cotons usagés!) sert à l'écoulement de l'eau utilisée. Il correspond à ce que le Rituel appelle *sacrarium*, et qui est la « piscine » de nos sacristies.

Le Rituel prévoit d'ailleurs deux accessoires complémentaires, qui réduisent encore l'utilité réelle de la fontaine baptismale, si bien qu'on se passe très bien de celle-ci dans les baptêmes célébrés à domicile ou en clinique. Le prêtre prend l'eau baptismale et la verse avec un petit vase (*vasculum*) ou une burette (*urceolum*) (R. P., 19; R. A., 39) ou

une coquille brillante (*nitidum*) d'argent ou d'un autre métal (ch. 1, § 59). Et si l'eau ne coule pas directement dans le *sacrarium* du baptistère, elle doit être reçue dans un bassin (*pelvis*, R. A., 40; *bacile*, ch. 1, § 59) placé sous le baptisand.

Comment pouvons-nous remédier à ce recroquevillement et à cette diminution des rites pour leur rendre un peu de vérité et de signification évocatrice ?

Je ne puis ici que proposer quelques timides suggestions.

Le baptême par immersion est-il définitivement condamné ? Je n'en sais rien. Mais il me semble qu'en veillant à ce que nos cuves baptismales soient toujours assez larges et assez profondes, on ne ferme pas l'avenir à une renaissance du baptême par immersion et on suggère, même dans la pratique actuelle, que le baptême est vraiment un bain.

La source baptismale peut-elle vraiment redevenir une source d'eau vive ? On serait heureux d'avoir sur ce point l'opinion des canonistes. Les rites que nous accomplissons aujourd'hui dans la nuit pascale sur une bassine d'eau stagnante s'accomplissaient jadis sur des fontaines où l'eau était sans cesse renouvelée. Ne pourraient-ils être encore valides aujourd'hui après l'avoir été jadis ? Car il serait beau d'entendre, dans une église, murmurer perpétuellement la source de vie ! Le Rituel exige un couvercle fermant à clé, surtout, semble-t-il, pour empêcher des fidèles de prendre l'eau baptismale pour des usages superstitieux. La grille du baptistère, normalement fermée, suffirait à éloigner ce danger. Et, s'il faut couvrir une réserve d'eau stagnante pour la préserver de la poussière et des impuretés, l'eau courante se purifierait par son renouvellement même.

Beaucoup répugnent à cette cuve séparée en deux compartiments, l'un pour remplir la coquille et l'autre pour la vider (on songe au sabre de M. Prudhomme qui pouvait servir à défendre nos institutions et, au besoin, à les combattre). La cuve servirait seulement à garder l'eau destinée aux baptêmes. L'eau usagée serait recueillie dans un bassin qu'on irait ensuite vider dans une piscine distincte, située à quelque distance. Cette solution est clairement admise par le Rituel (ch. 1, 60). Mais elle présente un inconvénient : c'est que le geste de puiser l'eau, lui aussi prévu par le Rituel (R. P., 19; R. A., 39) devient alors beaucoup moins

visible, puisqu'il s'accomplit sans quitter la cuve, que le geste — en quelque sorte négatif — d'aller jeter l'eau usée dans le *sacrarium*.

On peut peut-être suggérer une autre disposition. La cuve ne serait elle-même qu'un *sacrarium*, perpétuellement vide (ce qui en facilite la propreté), muni d'un orifice d'écoulement. L'eau baptismale serait contenue dans une fontaine bien décorée, et mobile : celle qui aurait servi à la consécration de la nuit pascale, et qui, apportée ensuite au baptistère, serait fixée au mur, ou posée sur une console. Après l'entrée au baptistère le prêtre irait remplir la coquille baptismale à cette fontaine, en soulignant l'importance de ce geste, tandis que l'écoulement de l'eau se ferait de lui-même.

Comme on le voit, j'ai proposé, tout au long de ce rapport, des solutions si variées que plusieurs sont inconciliables entre elles. Leur caractère relatif est donc évident. Aux pasteurs et aux artistes de choisir celles qui, dans les données fournies par la structure de l'édifice et le symbolisme du rite, sont le plus capables d'éveiller chez nos fidèles une haute estime du premier et du plus nécessaire de tous les sacrements, celui où une race nouvelle naît pour les cieux, comme dit le baptistère du Latran.

A.-M. ROGUET.